Retour

Présentation Synthétique Budgets Primitifs 2025 : LOTISSEMENTS

S'agissant d'écritures de stock, les dépenses réelles réalisées pour la viabilisation des terrains, sont transférées en section d'investissement par une écritures d'ordre : mandat d'ordre d'investissement au 3355/040, équilibré par un titre d'ordre de fonctionnement au 7133/042.

Chaque année, le stock initial ainsi constitué est annulé pour reconstituer le stock final en fonction des dépenses réalisées. : mandat d'ordre de fonctionnement au 7133/042, équilibré par une recette d'ordre d'investissement au 3355/040.

A la fin des travaux, le montant du stock sera déterminé, et le prix de revient des parcelles pourra être connu.

L'ensemble des dépenses prévu sur chacun des budgets lotissement fait l'objet d'une avance du budget principal, hors budget « lotissement Voltaire » pour lequel un emprunt a été contracté. Le Budget Lotissement Paradis a été dissout au 31 12 2024.

Les dépenses réelles prévues en 2025 :

Pour le lotissement Voltaire :
Compte 6045 : 21 000€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 799 254.52€ pour les travaux et les raccordements.
Compte 608 : 13 000.00€ pour des frais accessoires (annonces……)
Compte 65888 : 10,00€ pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
Compte 66 :120 900.00€ pour les charges financières (intérêts et ICNE)

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 4 347 514.33€.
Le stock (ensemble des dépenses réalisées) au 31 12 2024 s'élève à 1 770 627.00€. En 2025, le stock sera abondé des dépenses réalisées, et il faudra y retrancher les écritures de cessions des terrains.
La section de fonctionnement s'équilibre par le jeu du transfert de stock en investissement.

En investissement, la section est en suréquilibre en recette, la différence correspond aux ventes déjà réalisées. (prix de vente 268 805.00€)

Pour le lotissement Haut-Verson:
Compte 6045 :19 990.00€ pour des frais d'étude,
Compte 65888 : 9.93 €pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
Report : -0.07
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 20 000.00€.

Pour le lotissement du lac:
Compte 6045 : 17 000,00€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 207 000,00€, pour le solde des travaux, et des raccordements.
Compte 608 : 990,00€, pour des frais accessoires, des frais d'annonce le cas échéant.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SVNT09042025

Retour

Retour

Compte 65888 : 9.73,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
Le solde de la subvention pour 48 782.00€ (164 880,00€ ont été notifiés au titre du soutien à l'investissement) a été inscrite, ainsi l'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 172 230.00€

Pour le lotissement Résidence Plein Air :
Compte 6045 : 29 990€ pour des frais d'étude,
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 30 000.00€.

Pour le lotissement Cosec :
Compte 6045 : 9 990€ pour des frais d'étude,
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 10 000.00€.

Le montant total des avances s'élève donc à : 232 230€. Il s'agit d'un montant prévisionnel, le montant qui sera effectivement versé, correspondra aux dépenses réelles qui seront réalisées en 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SYNT0904202

Retour